



## Abattage d'arbres encopropriété

Par **jeandol**, le **23/02/2015** à **16:27**

Bonjour,  
propriétaire depuis 2 ans d'un duplex avec vue sur des pins autrichiens, j'apprends avec stupeur que l'assemblée de Mars 2015 propose un vote d'abattage de 5 arbres, sous couvert de luminosité et santé moyenne. Au départ, l'argument était pour présence de chenille, j'ai répondu avec France chenille et une société agréer, donc il fallait contourner ma réponse avec d'autres arguments, pour je pense, éviter les frais de nettoyage. Sachant que j'ai constaté qu'à chaque réunion il y a un groupe de représenté plus important que de membre présent, qui vote tous la même chose, chaque année. Ainsi fait, la réunion est plénière avant de commencer. (6 présent: a voter pour 19 présent ou représenté sur 30 copro la proposition est adoptée. Les autres ne viennent plus 2009/2010/11/12/13/14 même rapport même personne absente même vote. Comment me comporter devant la réunion et avec l'article 26, peut on demander que soit consigné le nom des présents et des représenté? merci

Par **domat**, le **23/02/2015** à **18:57**

bjr,  
dans une copropriété, l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires est l'organe qui décide donc il est dommage que certains copropriétaires n'y aillent pas et préfèrent râler après.  
si les décisions sont votées conformément à la loi de 1965, vous ne pourrez pas faire grand chose.  
comme il s'agit d'une petite copropriété, vous pouvez sensibiliser les autres copropriétaires par voie d'affichettes ou même de courriers.  
le secrétaire de séance note les présents ainsi que les personnes ayant des pouvoirs et le syndic conserve ce document.  
cdt

Par **jeandol**, le **23/02/2015** à **19:21**

bjr,  
merci de votre réponse je regrette comme nouveau propriétaire de  
participer a une réunion ou le vote est fait avant le réunion.Je  
pense qu'il sera difficile de sauver les arbres.